

Renforcer les parlements et construire des sociétés résilientes pour atteindre les Objectifs de développement durable

CONTEXTE

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le Développement durable, contenant les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles, et succédant aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), lesquels ont été en vigueur de l'an 2000 à 2015. Ce nouvel agenda a été élaboré à travers un processus consultatif global pour assurer que « personne ne serait mis à l'écart ». ¹ Ainsi, un « ensemble complet, de grande portée et centré sur l'humain, d'objectifs interconnectés universels et de transformation » ² ont été créés dans le but « d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité de tous » ³ d'ici 2030.

Pour chaque objectif, une série de cibles ont été établies, avec un cadre d'indicateurs global pour observer la progression générale. Ce cadre inclut des revues nationales volontaires (RNV), informant les revues régulières du Forum politique de haut niveau sur le développement durable se réunissant sous l'égide du Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU) ⁴. Chaque pays doit adapter ces indicateurs à son contexte national, et peut se baser sur les OMD précédents, afin de pouvoir observer cette progression.

Comme les pays progressent dans la mise en œuvre de ces objectifs et cibles, les parlements ont un rôle essentiel à jouer. Une réforme du cadre législatif national pourra être nécessaire, les budgets devront être alloués en conséquence et les politiques devront être surveillées pour garantir qu'elles soient mises en place dans le meilleur intérêt de tous, y compris des minorités. Cette responsabilité appartiendra aux parlements, en tant qu'institutions démocratiques dotées de cette capacité unique.

En plus de soutenir ces efforts pour augmenter la qualité de vie de tous les citoyens, les parlements devront effectuer un travail interne pour atteindre l'ODD 16, l'objectif de bonne gouvernance dont dépend la réussite de tous les autres objectifs. En tant qu'institutions représentant le peuple, les parlements doivent faire tout leur possible pour être davantage efficaces et responsables, et pour rendre la prise de décision plus inclusive et transparente.

¹ Plate-forme de connaissances des Nations Unies sur le développement durable (2015). Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le Développement durable.

<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

² *Ibid.*

³ Nations Unies (2015). Objectifs de développement durable.

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

⁴ Nations Unies (2016). Forum politique de haut niveau <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>



ParlAmericas travaille avec ses parlements membres pour avancer vers la réalisation des ODD, en programmant les priorités de l'hémisphère, actuellement axées sur l'égalité des sexes, le parlement ouvert et le changement climatique.

ÉGALITE DES SEXES

Les parlements doivent jouer un rôle fondamental pour atteindre l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, par les mesures suivantes :

- ✓ Adopter un cadre juridique pour garantir les droits des femmes, empêcher la violence et la discrimination basées sur le genre et assurer l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et aux droits à des ressources économiques et autres ;
- ✓ Augmenter la participation politique des femmes en abordant les obstacles spécifiques, en mettant en place des quotas de genre, en réformant les systèmes électoraux et en créant un caucus parlementaire sur le genre ;
- ✓ Considérer les implications de genre lors de l'adoption de législations et de budgets, et superviser la mise en place des politiques ;
- ✓ Assumer un rôle de leadership dans la promotion de l'égalité des sexes, en reconnaissant la valeur des tâches ménagères et du travail domestique non rémunérés ;
- ✓ Garantir la participation active des femmes et des minorités dans le processus de prise de décision au sein des parlements.

Le travail de ParlAmericas sur l'égalité des sexes contribue directement à l'ODD 5 en prônant la participation active et pleine des femmes dans toutes les sphères de vie (personnelle, publique et politique) à travers le Groupe des femmes parlementaires. Il promeut également l'engagement actif des hommes dans ce travail pour l'égalité des sexes pour atteindre les objectifs susmentionnés. Avec ces efforts pour faire avancer la participation et la consultation des femmes et d'autres groupes marginalisés dans les processus de prise de décision et pour encourager la considération des impacts sexospécifiques et intersectionnels de l'élaboration des politiques, ParlAmericas intègre l'égalité des sexes dans toutes ses activités.

PARLEMENT OUVERT

Les parlements doivent améliorer leur propre capacité et leurs propres processus pour remplir leur obligation de faire avancer une bonne gouvernance afin d'appuyer la mise en œuvre des ODD, par les mesures suivantes :

- ✓ Adopter une législation garantissant l'accès public aux données gouvernementales comme parlementaires et protégeant les libertés fondamentales ;
- ✓ Développer et mettre en œuvre une politique sur les technologies de l'information et de la communication afin de faciliter l'accès aux données parlementaires et d'assurer la transparence des activités parlementaires ;

- ✓ Améliorer les processus internes et renforcer la capacité grâce à l'utilisation de la technologie et du savoir-faire afin de permettre une prise de décision efficace, responsable et fondée sur les faits ;
- ✓ Adopter un cadre législatif pour la participation citoyenne et appliquer des mécanismes tels que les pétitions, les consultations publiques, les auditions publiques, les réseaux sociaux et autres outils en ligne afin de garantir une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative au sein des parlements ; et
- ✓ S'imposer des normes élevées de comportement éthique, ainsi qu'aux membres, grâce à l'adoption d'un code de conduite et de règlements sur les groupes de pression et les conflits d'intérêt.

Le Réseau du parlement ouvert de ParlAmericas a adopté une [Feuille de route pour l'ouverture parlementaire](#) traduisant les principes de l'ODD 16 en un cadre que les corps législatifs peuvent utiliser pour développer leurs plans d'actions nationaux respectifs pour un parlement ouvert. Cette feuille de route sert de fondement pour les activités du réseau, lequel vise à renforcer le parlement au travers d'une série d'engagements organisés en quatre domaines d'action : la transparence, la responsabilité, la participation citoyenne et l'éthique. Ces efforts contribuent tous à la formation d'un parlement plus efficace, plus responsable et plus inclusif.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les parlements doivent donner la priorité aux efforts visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter, par les mesures suivantes :

- ✓ Adopter un cadre législatif visant à réduire l'impact du changement climatique sur le long terme ;
- ✓ Suivre les actions et efforts législatifs nécessaires pour matérialiser les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) au cours des périodes situées entre les Conférences des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- ✓ Impliquer les citoyens dans l'élaboration de la législation et la supervision des politiques gouvernementales sur le changement climatique, en particulier les groupes qui sont les plus vulnérables face à ses impacts ;
- ✓ Garantir que les politiques nationales favorisent l'échange d'approches et de politiques technologiques et scientifiques innovantes pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter ;
- ✓ Renforcer l'éducation, la sensibilisation et la capacité institutionnelle à atténuer les effets du changement climatique, à s'y adapter, à réduire ses impacts, à faire de la prévention et à promouvoir un changement des comportements sociaux.

ParlAmericas a créé le [Réseau parlementaire sur le changement climatique](#), une initiative conjointe avec le Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (Parlatino), pour exiger des législations nationales appuyant l'ODD 13 afin de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses effets. Pour atteindre cet objectif, les parlements prônent

également l'énergie propre et d'un coût raisonnable, les villes et communautés durables, la vie aquatique durable et la vie terrestre durable (ODD 7, 11, 14 et 15, respectivement).

GLOSSAIRE

Agenda 2030 :	<i>Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable</i> est un plan d'action pour les hommes, la planète et la prospérité composé de 17 Objectifs de développement durable et de 169 cibles. (Source : Plate-forme de connaissances des Nations Unies sur le développement durable)
Cible :	Sous-composante quantifiée contribuant largement à la réalisation d'un objectif. (Source : Independent Research Forum 2015)
Indicateur :	Variable pouvant être mesurée et utilisée pour représenter l'avancée vers la réalisation d'un objectif qui n'est pas lui-même mesurable. Souvent, de nombreux indicateurs sont utilisés pour mesurer l'avancée vers le même objectif. Par exemple, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour était un indicateur pour l'ODM 1, visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
Indice :	Présentation d'une collection de données souvent résumées en un pourcentage, servant de référence pour mesurer les changements de ces données sur une période donnée. Par exemple, l'Indice latino-américain de transparence législative mesure l'avancée des pays vers la transparence législative.
Objectif :	Engagement ambitieux mais spécifique. (Source : Independent Research Forum 2015)
ODD :	Les Objectifs de développement durable (ODD) font partie de l'Agenda 2030 (2015-2030) et sont un appel universel à la prise de mesure pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et assurer que tous les individus vivent dans la paix et la prospérité. (Source : Programme des Nations Unies pour le développement)
ODD 16 :	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, fournir un accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. (Source : Plate-forme de connaissances des Nations Unies sur le développement durable)
ODM :	Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont les cibles mondiales quantifiées et assorties de délais (2000-2015) pour traiter l'extrême pauvreté dans ses nombreuses dimensions (pauvreté monétaire, faim, maladie, manque de logement adapté et exclusion), tout en promouvant l'égalité des sexes, l'éducation et la durabilité écologique. (Source : UN Millennium Project)
Repère :	Point de référence servant de norme à partir de laquelle il est possible de mesurer ou juger les autres. (Source : traduction du

[dictionnaire Merriam-Webster\)](#)